

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

● SEANCE DU JEUDI 19 FEVRIER 2026 ●

Membres en exercice	22
Membres présents	16
Membres ayant donné pouvoir	2
Membres ayant délibéré	21
Date de la convocation	13/02/2026
Date d'affichage de la convocation	13/02/2026

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Jean-Michel ARDOUIN, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL et Mme Nicole BOES.

POUVOIRS : M. Éric MOULIGNIER en faveur de M. Jean-Pierre CHARDONNET, Mme Catherine SENNAVOINE en faveur de Mme Nina BASTIER, M. Franck LOPEZ en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. François POHU en faveur de M. Jean-Paul FORT et Mme Marguerite D'ARGENT en faveur de M. Thierry BASTIER.

ABSENTS : M. Jean-Michel JEANNET

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE POLE ACTIF ET LE SECOURS POPULAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,
Vu la convention de partenariat entre la Commune de Ruffec et le Secours Populaire relative à la participation des agents du Pôle Actif aux animations prévues dans le cadre de la chasse aux œufs 2026,

Considérant l'intérêt pour la Commune de promouvoir l'animation culturelle sur son territoire et de favoriser les temps d'échanges et de rencontres,

Madame Gayoux, rapporteur de Monsieur le Maire expose :

Depuis plusieurs années, dans le cadre du Chantier d'Insertion de la Commune, le service municipal Pôle Actif réalise des animations en direction de divers publics et notamment en participant à la Chasse aux œufs organisée par le Secours Populaire de Ruffec.

A l'occasion de cette manifestation, qui aura lieu le samedi 04 avril 2026 à l'Arborétum à Ruffec, le service municipal « Pôle Actif » assurera l'animation d'un atelier maquillage, des jeux et un atelier créatif pour enfants sur le thème de Pâques et sera présent sur le lieu de 13h30 à 17h30.

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20260223-2026_02_03-DE
Date de réception préfecture : 23/02/2026

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre de cette manifestation entre le chantier d'insertion « Pôle Actif » et le Secours Populaire de Ruffec.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Approuve les termes de la convention de partenariat entre le pôle actif et le Secours Populaire telle qu'annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : De dire que la présente convention est conclue à titre gracieux.

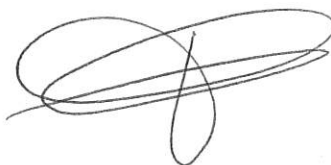
ARTICLE 3 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise au contrôle de légalité .

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le

12 3 FEV. 2026

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de Ruffec ou contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.